


CALENDRIER - FORMATION
AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER
DES
CANDIDATS ARTICLE 9

	
24 février 2025 au 25 avril 2025	Envoi des dossiers de candidature <i>Seuls les dossiers <u>complets</u> seront retenus.</i> <i>Envoi des dossiers de candidature en <u>courrier recommandé</u></i> <i>(les dossiers envoyés par e-mail ne seront pas retenus) ;</i>
Le dossier d'inscription sera disponible le 24 février sur https://proximite.mgen.fr/224-ifs-i-de-la-verriere#	
4 mai 2025 au 30 mai 2025	Les candidats retenus recevront une confirmation de pré-inscription ;
4 mai 2025 au 30 juin 2025	Les candidats non retenus seront informés ;
2 juin 2025 au 31 juillet 2025	Les candidats retenus devront procéder au payement de la formation (3600€) et envoyer les documents nécessaires pour compléter leur inscription ;
3 novembre 2025 au 1 mai 2026	Formation
juillet 2026	Jury diplôme d'état infirmier

LA VERRIERE, le 31 janvier 2025

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Une lettre de motivation.
- La photocopie de votre passeport en cours de validité ou de votre Carte Nationale d'Identité (si vous êtes français/française)
- La photocopie de votre titre de séjour. Ce document doit être en cours de validité au moment du début de la formation et au moment de la présentation au Diplôme d'Etat Infirmier.
- La photocopie de votre diplôme de Docteur en médecine ou en maïeutique.
Attention, vous devrez présenter obligatoirement l'original de votre diplôme de médecine ou de maïeutique le jour de la rentrée.
- La photocopie de la traduction de votre diplôme réalisée par un traducteur assermenté auprès d'un Tribunal d'Instance.
- Une attestation de niveau B2 validant le test de connaissance du français.
 - La circulaire DGOS/RH2/2011/169 du 11 mai 2011 – Annexe VI relative à la mise en œuvre des procédures d'autorisation d'exercice (professions paramédicales) stipule que "la maîtrise de la langue française est une condition pour l'exercice de toutes professions paramédicales".
- 2 photos d'identité récentes.
- Une preuve de domicile en France. Par exemple, une facture d'électricité à votre nom.

Si vous êtes hébergé : une attestation d'hébergement + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur + preuve de domicile de l'hébergeur